



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DU TNO RIVIÈRE-OJIMA

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que le rôle de perception des taxes municipales pour l'année 2022 a été complété conformément à l'article 1007 du *Code municipal* (C-27.1) et qu'il est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, sur rendez-vous, et ce, en raison des mesures sanitaires mises en place par la santé publique pendant la période de pandémie.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais impartis par la Loi.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner à la MRC d'Abitibi-Ouest au 819-339-5671.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 21 février 2022

Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

JE SOUSSIGNÉ, directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public ci-annexé informant les contribuables du TNO Rivière-Ojima du dépôt du rôle de perception pour l'année 2022, en affichant ledit avis public sur le site internet de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 21 février 2022.

DONNÉ À LA SARRE,
Ce 26 janvier 2022

Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général